

Mon indemnité (IAT ou IFTS) est-elle modulée en fonction de ma manière de servir?

Pour l'année 2009, le coefficient multiplicateur des indemnités passe dans notre académie de 3,34 à 4 en EPLE ou en CIO et de 3,34 à 4,05 en services. La date d'effet financier est fixée au 01/01/09, la revalorisation apparaîtra sur la fiche de paye de mai.

Le tableau ci-dessous vous permet de vérifier si votre indemnité (IAT ou IFTS) est modulée à partir de cette date par votre supérieur hiérarchique.

En cas de temps partiel, vous devez tenir compte de votre quotité salariale.

indemnité	grade	Montants annuels de référence au 01/01/09 A	coefficient multiplicateur appliqué dans l'académie en EPLE ou en CIO à partir du 01/01/09 B	Indemnités mensuelles pour un temps plein en EPLE ou en CIO (AxB)/12	coefficient multiplicateur appliqué dans les services de l'académie à partir du 01/01/09 C	Indemnités mensuelles pour un temps plein en services (AxC)/12
IAT	Adjoint administratif de 2ème classe échelle 3 de rémunération	443,50 €	4	147,83 €	4,05	149,68 €
	Adjoint administratif de 1ère classe échelle 4 de rémunération	458,32 €	4	152,77 €	4,05	154,68 €
	Adjoint administratif principal de 2ème classe échelle 5 de rémunération	463,61 €	4	154,54 €	4,05	156,47 €
	Adjoint administratif principal de 1ère classe échelle 6 de rémunération	469,96 €	4	156,65 €	4,05	158,61 €
	SASU de classe normale (indice brut ≤380)	581,10 €	4	193,70 €	4,05	196,12 €
IFTS	SASU de classe normale (indice brut > 380), de classe supérieure et de classe exceptionnelle	846,78 €	4	282,26 €	4,05	285,79 €
	ADAENES	1 064,83 €	4	354,94 €	4,05	359,38 €
	APAENES	1 452,22 €	4	484,07 €	4,05	490,12 €